

Retraites : une réforme pour rassurer la Bourse ?

L'exécutif laisse entendre qu'elle est nécessaire pour rassurer les investisseurs qui prêtent de l'argent à la France. Mais faut-il lier dette publique et réforme des retraites ? Les experts sont partagés.

Repères

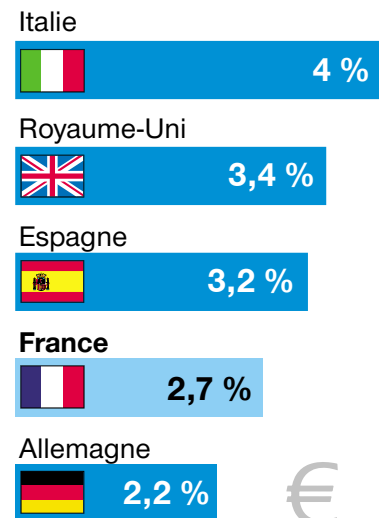
La réforme des retraites a-t-elle pour but de rassurer les marchés ?

On peut se poser la question, à entendre certaines déclarations de l'exécutif. « Chaque euro compte pour un État qui a 3 000 milliards d'euros de dette », martelait Bruno Le Maire, le ministre de l'Économie, en janvier. « Les risques financiers, économiques sont trop grands », a renchéri Emmanuel Macron en mars, pour justifier le 49-3. « Le gouvernement souhaite, à travers cette réforme, résorber le déficit des retraites (- 13,5 milliards en 2030 sans réforme), mais sans doute aussi atténuer la dette globale, analyse François Ecalte, spécialiste des finances publiques. Il espère que le décalage de l'âge légal augmente le taux d'emploi, donc les rentrées fiscales et la richesse produite. »

Quelle est la situation financière de la France ?

Elle se dégrade. La dette publique (État, Sécu, collectivités locales) s'est alourdie de 125 milliards en 2022 pour atteindre 2 950 milliards (soit 112 % de la richesse produite en une année). De quoi frôler le seuil symbolique de 3 000 milliards. À chaque crise, comme le Covid, l'endettement fait un bond. Mais, entre les crises, la France ne parvient pas à le diminuer. Si bien que, chaque année, il faut

Les taux d'emprunt* de plusieurs pays européens



emprunter davantage pour rembourser les prêts arrivant à échéance et financer le déficit. En 2023, la France compte emprunter 270 milliards, un record.

Quel est le problème ?

Qui dit dette, dit intérêts à payer (53 milliards en 2022, presque le budget de l'Éducation nationale). Ils augmentent à cause de l'inflation, qui pousse les taux à la hausse. La France emprunte (sur dix ans) en



La salle de marché d'Euronext qui gère la Bourse de Paris. | PHOTO : C. PETIT TESSON, EPA/EFE

moyenne à 2,7 %, contre 0,3 % début 2022.

Faut-il s'inquiéter ?

Pas à court terme. « La différence de taux avec l'Allemagne (0,5 point), reste faible », observe François Ecalte. Pour preuve, la dette de la France est jugée très peu risquée par les agences de notation. Et les investisseurs (assureurs, banques...) ont besoin d'acheter des titres de dette bien notés. Cela leur garantit un inté-

rêt, qui leur permet de rémunérer des placements, par exemple des fonds en euros d'assurance-vie.

« Néanmoins, plus la dette est élevée, plus la France prend de risques, nuance le président de l'association Fipeco. Et ça peut basculer rapidement. Personne n'avait prévu, à l'automne dernier, la crise financière au Royaume-Uni et la remontée brutale des taux. »

Jacques SAYAGH.

Attentat rue Copernic : le procès s'ouvre

Une bombe avait fait quatre morts devant une synagogue à Paris, le 3 octobre 1980. L'accusé devrait être jugé en son absence.

Hassan Diab, 69 ans, devrait être jugé par défaut. L'unique accusé, renvoyé devant la cour d'assises spéciale après l'attentat du 3 octobre 1980, rue Copernic à Paris, a signifié au président son choix de ne pas se présenter à l'audience. L'universitaire d'origine libanaise, résidant au Canada, est soupçonné d'avoir déposé la bombe devant la synagogue où un office rassemblait 300 fidèles. Ce qu'il a toujours contesté. Extradé vers la France fin 2014, le professeur de sociologie était reparti après avoir obtenu un non-lieu début 2018. Une décision annulée en 2021 par la cour d'appel.

Le procès d'Hassan Diab, jugé pour assassinats, tentatives d'assassinats et destructions aggravées en lien avec une entreprise terroriste, s'ouvre donc ce lundi. Près de quarante-trois ans après l'explosion qui a tué quatre personnes et fait une quarantaine de blessés. Jamais revendiqué, l'attentat est attribué au Front populaire de libération de la Palestine-Opérations spéciales, groupe dissident du FPLP. Les renseignements ont désigné, en 1999, Hassan Diab comme celui qui a confectionné et placé la bombe sur une moto.

L'accusation pointe sa ressemblance avec les portraits-robots de l'acheteur de la moto, des comparaisons



Après l'attentat de la rue Copernic, à Paris, le 3 octobre 1980.

| PHOTO : ARCHIVES GEORGES GOBET, AFP

d'écriture et un témoignage sur son appartenance aux groupes palestiniens. Un passeport à son nom a aussi été saisi en 1981 en Italie, avec des tampons d'entrée et de sortie d'Espagne, d'où serait parti le commando, à des dates concordantes avec l'attentat. Lui, assure qu'il passait alors « des examens universitaires au Liban ». L'absence annoncée de l'accusé, qui encourt la réclusion à perpétuité, « déçoit » mais « n'étonne pas » les parties civiles, affirme un avocat. « Pour elles, l'essentiel est que le procès ait lieu. »

Philippe MIRKOVIC.

Pas d'interdiction de la pêche de fond

Selon la France, Bruxelles aurait renoncé à interdire d'ici à 2030 le chalutage de fond dans les aires marines protégées.

« Pas d'interdiction, ni en 2024 ni en 2030. » Selon Hervé Berville, le secrétaire d'État français à la Mer, hier, le commissaire européen Virginijus Sinkevicius ne va pas interdire le chalutage de fond dans les aires marines protégées. La Commission avait pourtant annoncé cette mesure le 21 février. Il s'agissait de protéger poissons, coquillages ou encore tortues marines, menacés par les engins de fonds mobiles.

L'annonce avait suscité une levée de boucliers des pêcheurs en France et dans d'autres pays européens. Selon le Comité national des pêches, une telle mesure aurait fait disparaître près d'un tiers de la flotte française, soit 4 000 marins pêcheurs embarqués sur 1 200 navires. Il avait appelé jeudi et vendredi à une opération « filière morte », avec des bateaux restés à quai et des opérations de transformation du poisson à l'arrêt.

Des manifestations, parfois musclées, ont eu lieu. À Brest, dans la nuit de jeudi à vendredi, l'Office français de la biodiversité a été la proie des flammes. La veille, à la suite d'une manifestation de la filière pêche, le bâtiment avait été symboliquement pris pour cible par des manifestants. L'abandon du projet d'interdiction



Un chalutier de retour au port, dans le Morbihan. | PHOTO : THIERRY CREUX, OUEST-FRANCE

est salué par Olivier Le Nézet. « Il y a une vraie prise en compte des efforts entrepris depuis des années par les pêcheurs français pour la protection des écosystèmes marins », déclare le président du Comité national des pêches.

De son côté, le défenseur de l'environnement Hugo Clément fustige dans un tweet « ce secrétaire d'État, Hervé Berville, qui restera dans l'Histoire comme le politicien qui a réussi à bloquer les avancées environnementales proposées par l'Union européenne ».

« Un gain budgétaire peu significatif »

Trois questions à...

Benjamin Lemoine, chercheur au CNRS et à l'École normale supérieure.



| PHOTO : DR

La réforme des retraites est-elle indispensable pour éviter une crise financière ?

Les économies budgétaires attendues (au mieux 7 milliards net) sont peu significatives, au regard de la masse d'endettement de l'État (260 milliards par an). La réforme reflète plutôt un choix politique : le refus de porter le débat sur la hausse des cotisations patronales et de la fiscalité progressive. Le message « sans réforme, la faillite » pourrait paradoxalement produire l'effet inverse. Cela revient à afficher un signal de fébrilité, quand les appréciations financières ne montrent pas d'inquiétude parti-

culière. D'ailleurs, l'agence de notation Moody's observe que le passage en force par le 49-3 obère les capacités de réforme à venir.

Les investisseurs ont donc besoin de la dette française ?

C'est l'actif désiré par excellence pour les garanties qu'il offre. Mais cette dette sans risque pour les investisseurs a un coût pour le reste de la société. La classe politique maintient un message disciplinaire, forçant la population au sacrifice des services publics et sociaux.

Mais le Royaume-Uni a vécu une crise de la dette à l'automne ?

La panique a été provoquée par la radicalité libérale de Liz Truss, qui, par ses cadeaux fiscaux exagérés aux riches, mettait en péril le socle social du consentement à l'impôt. Les marchés préfèrent le compromis à une situation insurrectionnelle, qui peut déboucher sur un défaut sur la dette.

Recueilli par J. S.

« C'est la seule piste d'économie de l'État »

Trois questions à...

Lisa Thomas-Darbois, responsable du pôle économie à l'Institut Montaigne.



| PHOTO : DR

La réforme des retraites est-elle indispensable pour rassurer les marchés ?

C'est la seule piste d'économie de l'État à moyen terme. Hormis les retraites, le programme présidentiel comporte peu d'économies. Lors du premier quinquennat, on a surtout constaté 50 milliards de baisses d'impôts pour les ménages et les entreprises. La suppression annoncée de dizaines de milliers de postes de fonctionnaires n'a, elle, jamais eu lieu. Avec la réforme des retraites, le gouvernement veut montrer aux investisseurs français et étrangers qu'il est capable de redresser ses

comptes publics. Ou du moins, d'entamer une trajectoire dans ce sens. C'est de nature à rassurer les détenteurs de titres de dette française. En attendant, 3 000 milliards, c'est énorme.

Les investisseurs ont pourtant besoin de la dette française ?

C'est vrai. Mais ils peuvent aussi exiger des taux plus élevés s'ils jugent peu ou pas crédibles les efforts de réduction de la dette. Si la réforme des retraites était suspendue, cette crédibilité serait entachée. Qui sait si certains investisseurs ne se tourneraient pas alors vers la dette allemande, moins risquée ?

Mais la différence de taux avec l'Allemagne reste faible ?

Oui. Pour autant, il faut faire attention. Il n'existe pas de seuil maximal de dette à ne pas dépasser. Mais on sait qu'on a franchi la limite quand il est déjà trop tard. Le Royaume-Uni en a fait les frais à l'automne.

Recueilli par J. S.

Le regard de Chauvu



Réflexion

Conflit en Ukraine : « Une forme de déni de guerre ? »

Stéphane Audoin-Rouzeau, historien, directeur d'études à l'EHESS (*).



| PHOTO : VIRGINE BONNEFON

« Le conflit actuel entre l'Ukraine et la Russie, qui vient d'entrer dans sa seconde année, ne devrait-il pas nous forcer à reconnaître que, depuis longtemps, nous nous étions installés dans une forme de déni de guerre ?

Ainsi n'avions-nous pas voulu voir tout ce qu'annonçaient les interventions russes en Géorgie en 2008, puis en Crimée et dans le Donbass en 2014, enfin en Syrie en 2015 : la menace que recelaient ces coups de force successifs, nous n'en avons pas pris la mesure en Europe occidentale, et en France en particulier. Si bien qu'à la fin de l'année 2021, lorsque le corps de bataille russe se massa aux frontières de l'Ukraine, nous n'avons pas voulu croire à la guerre imminente.

Un consensus général allant des politiques aux « experts » et aux universitaires, en passant par les chancelleries et les services de renseignement, s'est formé pour se persuader que la Russie n'attaquerait pas, au nom de l'irrationalité supposée d'une telle décision de la part du pouvoir russe. Or, on le voit mieux aujourd'hui : cet argument était absurde. Comme était absurde l'argument de certains pacifistes d'avant 1914, prétendant qu'une guerre entre grandes puissances serait irrationnelle, et que par conséquent elle n'aurait pas lieu. C'était oublier qu'il existe bien une rationalité politico-militaire de la guerre, absolument distincte de celle des temps de paix.

« Nos problèmes intérieurs »

Puis, après que le réel de la guerre eut fait irruption le 24 février 2022, d'autres dénis encore sont apparus. Ainsi avons-nous cru en un cessez-le-feu rapide. Ensuite, face aux atrocités découvertes dans les environs de Kiev, nous n'avons pas été seulement

indignés (à très juste titre) : nous avons aussi été stupéfaits. Comme si nous avions espéré que l'armée russe respecterait les lois internationales qui régissent l'exercice de la guerre, alors qu'en réalité, la violence déployée contre les civils était « dans les Cartes » dès les premiers jours du conflit. Et désormais, nous avons le plus grand mal à envisager qu'un nouvel hiver de guerre puisse se profiler d'ici à un an. Déni, là encore.

En fait, malgré une couverture médiatique abondante, régulière, souvent de grande qualité, tout indique que la guerre d'Ukraine ne « mord » pas en profondeur dans la société française, à l'inverse de l'Europe orientale où elle constitue une préoccupation majeure. Nous ne voulons pas croire que ce conflit, qui suit pourtant un processus de lente mais constante aggravation, puisse nous toucher directement. Nous le maintenons à bonne distance en restant centrés sur nos problèmes intérieurs.

Ici, comment ne pas songer aux propos du philosophe Alain, vétéran de la Grande Guerre devenue, après 1918, le théoricien du « pacifisme intégral », et qui crut bon de déclarer,

au milieu des années 1930 : « J'ai peu réagi devant la crise hitlérienne. Les choses éloignées ne me remuent guère... »

« À notre porte »

L'écrivain Romain Rolland, qui s'était courageusement déclaré « au-dessus de la mêlée » en 1914-1918, mais qui, pour sa part, avait compris ce qui se jouait dans le nazisme, lui répondit en ces termes en 1938 : « Les « choses éloignées » sont à notre porte ; [...] même si nous les fuions, le crime et le malheur viendront nous chercher. Tout le bien et tout le mal des hommes est nôtre. Si nous sommes tentés de l'oublier, les pires oppresseurs des peuples sauront nous les rappeler. »

De même, aujourd'hui, la guerre d'Ukraine n'est-elle éloignée de nous qu'en apparence. À tout moment, en effet, elle pourrait frapper à notre porte. Sans doute y frappe-t-elle déjà. >>>

(*) Vient de publier *La part d'ombre* (Ed. Les belles lettres).